



Renouvellement du bail

Par **Johnny-Elvis**, le **24/07/2020** à **18:03**

What do you want to do ?

New mailCopy

J'ai accordé un bail commercial 3/6/9/ il a été réalisé en février 2002, Mon locataire m'a fait une demande de renouvellement de son bail commercial quelques mois avant la 12 ème années.

J'ai demandé une augmentation qui m'a été refusé, j'ai demandé l'intervention du juge des loyers pour avoir une augmentation qui m'a été refusé..

Depuis ce refus mon locataire ne paye son loyer que sur assignation par huissier, "environ une quinzaine de fois" qu'il règle une semaine avant la date de la close résolutoire.

J'aimerais connaître mes droits pour faire cesser sa façon de faire.

Le bail est-il toujours actif après toutes ces années.?

Puis-je dénoncer sa validité sans être obligé de payer un droit d'éviction?

Y a-t-il une solution à mon problème?

Merci pour vos conseils.

Cordialement

Par **Johnny-Elvis**, le **24/07/2020** à **20:04**

What do you want to do ?

New mailCopy

Maître,

Je vous remercie de votre réponse rapide, c'est un dossier très prenant et difficile à gérer, je pensais qu'il pouvait être possible de prétendre à un 2ème dépassement de date et pouvoir obtenir la résiliation du bail, après une période.

Quelle procédure faut-il lancer pour être sûr d'obtenir la radiation

Respectueusement